

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUDIFICAZIONE DI U LISTINU DI L'EFFITTIVI
DI A CULLITTIVITA DI CORSICA - CRIAZIONI
E TRASFORMAZIONI DI POSTI EPLE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE - CREATION
ET TRANSFORMATION DE POSTES EPLE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs concernant les personnels Adjointes Techniques Territoriales des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) et ce dans le cadre de l'implantation de nouveaux postes pour l'année scolaire 2019/2020.

Ces créations de poste visent à améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des élèves dans les EPLE et sont élaborées en concertation avec les gestionnaires et chefs d'établissement. Elles résultent de l'analyse de l'enquête annuelle sur les moyens alloués aux établissements scolaires du second degré tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Au titre de l'année scolaire 2019/2020, il vous est proposé d'implanter :

- Un poste d'adjoint technique territorial au Collège de Biguglia afin de tenir compte de l'impact de la nouvelle sectorisation. Une augmentation progressive des effectifs est prévue jusqu'en 2022. Les effectifs de la rentrée 2018 étaient de 573 élèves, ils sont de 614 à la rentrée 2019 et atteindront 684 en 2022. (Implantation nouvelle).
- Un poste d'adjoint technique territorial au Lycée technique Paul Vincensini de Bastia afin de fluidifier le fonctionnement de la cuisine centrale (implantation nouvelle).
- Un poste d'adjoint technique territorial au Collège de Cervioni afin de créer un poste d'accueil au sein de cet établissement (implantation nouvelle).
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au Collège de Montesoru qui permettra de pérenniser un moyen supplémentaire accordé depuis 2013. Ce collège est également impacté par la sectorisation depuis la rentrée scolaire 2019 (78 élèves supplémentaires) (implantation nouvelle).
- Un poste d'adjoint technique territorial au Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Bastia. A la suite d'importants travaux, la surface utile des locaux à entretenir de cet établissement est augmentée de plus de 400 m² (salles de cours : 298 m² ; bureaux : 113 m²) (implantation nouvelle).

De ce fait, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 4 adjoints techniques,
- 5 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs.

Si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, il est précisé que la rémunération allouée sera celle que perçoit un fonctionnaire au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.